

# Fermeture d'un établissement d'une société

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

## IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 - (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir

## PIECES SPECIFIQUES

### Si vente du fonds de commerce :

- Copie de l'acte de vente ou copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou en exemplaire du journal d'annonces légales

### Si résiliation du contrat de location gérance :

- Copie de l'acte de résiliation de location gérance
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou en exemplaire du journal d'annonces légales

### Si activité ambulante

- Carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ambulante
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

## TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.

Vos contacts de proximité

### CCI ARTOIS

Karine CATENNE  
03 21 23 95 58  
cfe@artois.cci.fr

### CCI GRAND HAINAUT

Sylvie OLEJNIK  
03 27 51 31 65  
cfe@grandhainaut.cci.fr

### CCI GRAND LILLE

Nathalie LECLERCQ  
03 20 63 77 60  
cfe@grand-lille.cci.fr

### CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE

Bénédicte WAYMEL  
03 21 46 00 00  
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr